

DÉCISION DU MAIRE PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Remplacement caméra de vidéoprotection C05 / Société SERFIM T.I.C. / Attribution (1.1)**

Service : *Pôle opérationnel (SM - CF)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex ;

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique ;

VU le budget 2025 ;

Considérant la nécessité de lancer une demande de devis pour le remplacement d'une caméra de vidéoprotection endommagée par les orages ;

Considérant qu'un devis a été demandé à la société SERFIM T.I.C. ; que l'analyse du devis a été réalisée par la police municipale qui propose de retenir l'offre de l'entreprise SERFIM T.I.C., économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 5 035 € HT, soit 6 042 € TTC ;

DÉCIDE

- DE RETENIR** l'offre de l'entreprise SERFIM T.I.C., économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 5 035 € HT, soit 6 042 € TTC, concernant le remplacement de la caméra de vidéoprotection C05 ;
- DE SIGNER** ledit devis ainsi que toutes les pièces annexes.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 29 août 2025.
Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 01 septembre 2025 et publiée sur le site internet de la Ville le 01 septembre 2025.

Envoyé en préfecture le 01/09/2025

Reçu en préfecture le 01/09/2025

Publié le



ID : 001-210101739-20250829-2025_144_DEC-DE

